

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18.09.2025**

**Délib 2025.09/01    Approbation du procès-verbal de la séance 26.06.2025**

Considérant les modifications demandées par Isabelle VO VAN

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, **ADOpte à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 26.06.2025 rédigé par David Vallée

**Délib 2025.09/02    Délibération concernant la signature du contrat d'assurance statutaire pour la période 2027-2030**

La commune conventionne déjà avec le CIG pour les contrats statutaires, aussi, une consultation est lancée pour le renouvellement du contrat pour la période de 2027 à 2030.

La procédure de consultation conduite par le CIG comprendra deux garanties : Une garantie pour les agents relevant de la CNRACL / Une garantie pour les agents relevant de l'IRCANTEC (stagiaire ou titulaire à temps non complet ou contractuel de droit public). Chaque collectivité aura le choix de souscrire l'une ou l'autre des garanties ou les deux.

Le Conseil Municipal, **Après en avoir délibéré, à l'unanimité Donne** tout pouvoir à Mme le maire pour signer la convention annexée à cette délibération

**Délib 2025.09/03    Délibération un avenant pour le règlement du centre de loisirs**

Afin de régulariser la sortie des enfants et bon le bon déroulement du service, il est nécessaire de mettre en place une tranche horaire pour le départ des enfants présents en demi-journée (mercredi et vacances scolaires).

**Enfants en demi-journée avec repas :**

- Les parents peuvent venir les chercher **entre 13h et 13h30**.

**Enfants en demi-journée sans repas (matin uniquement) :**

- Sortie **entre 11h30 et 12h00**, avant notre départ à la cantine située dans l'école.

**Enfants arrivant l'après-midi avec repas :**

- Accueil **entre 11h30 et 12h00** (avant notre départ à la cantine).

**Enfants arrivant l'après-midi sans repas :**

- Accueil **entre 13h et 13h30**.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité ADOpte** les changements dans le règlement périscolaire **DECIDE** la mise en place dès le mercredi 24 septembre 2025.

.

**Délib 2025.09/04    Délibération concernant les tarifs de rémunération des agents recenseurs**

Du 16 janvier au 15 février 2026, la commune de Sonchamp doit faire l'objet du recensement de la population diligenté par l'INSEE. La commune reçoit une dotation de l'Etat qui ne couvre pas la totalité des frais. Les décrets n'ont pas été signés à cause du changement de gouvernement. Le montant n'est donc pas connu actuellement. La rémunération est généralement basée par nombre d'immeuble, le nombre de retour internet ou papier, les jours de formation...

La commune est divisée en 3 secteurs, la création des 3 postes d'agents recenseurs est obligatoire.

La secrétaire de Mairie, a été nommée par arrêté du Maire pour le poste d'agent coordinateur.

Le Conseil Municipal, **Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE** de créer trois emplois de non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels à raison de trois emplois d'agents recenseur, non titulaire, à temps non

complet, pour la période du 16 janvier au 15 février 2026. **DECIDE** d'attendre le montant de la dotation de l'Etat pour déterminer la rémunération des agents recenseurs **DIT** que la dépense sera imputée au chapitre 12 article 6413 de l'exercice 2026.

|                         |                                            |
|-------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Délib 2025.09/05</b> | <b>Mise à jour du tableau de effectifs</b> |
|-------------------------|--------------------------------------------|

Le Conseil Municipal, **Après en avoir délibéré, A l'Unanimité**

**AUTORISE** la modification du tableau des effectifs comme suit :

- Suppression d'un emploi d'adjoint technique non titulaire à temps non complet pour l'entretien des locaux
- Suppression d'un emploi d'animateur principal de 2eme classe pour le poste de directeur de centre de loisirs
- Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial pour le poste de directrice de centre de loisirs

**AUTORISE** Madame le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

|                         |                                           |
|-------------------------|-------------------------------------------|
| <b>Délib 2025.09/06</b> | <b>Budget : décision modification N°2</b> |
|-------------------------|-------------------------------------------|

Considérant que ces dépenses n'étaient pas prévisibles au moment du vote du budget,  
Considérant qu'il convient d'équilibrer les dépenses et les recettes,

Section de fonctionnement

| IMPUTATION                                                                                               | Dépenses           |                    | Recettes           |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|
|                                                                                                          | Baisse des crédits | Hausses de crédits | Baisse des crédits | Hausse de crédits |
| <b>R002 – Excédent de fonctionnement</b>                                                                 |                    |                    |                    | + 17 390,31 €     |
| <b>TOTAL 1</b>                                                                                           |                    |                    |                    |                   |
| <b>Chapitre 67</b><br>Charges spécifiques<br><b>Article 673</b><br>Titres annulés sur exercice antérieur |                    | + 17 390,31 €      |                    |                   |
| <b>TOTAL 2</b>                                                                                           |                    | + 17 390,31 €      |                    | + 17 390,31 €     |

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2025 ;

|                         |                                    |
|-------------------------|------------------------------------|
| <b>Délib 2025.03/07</b> | <b>Plan Communal de Sauvegarde</b> |
|-------------------------|------------------------------------|

Le Plan communal de Sauvegarde (PCS) a été rédigé et finalisé après 2 ans de travail. Un arrêté du Maire sera pris pour valider ce dossier. Ce document, obligatoire, recense les conduites à tenir lors de catastrophes. Il a été conçu sur la base de ce que la commune a déjà subi. Ce document est confidentiel et non consultable car certaines données inscrites sont sensibles.

Le DICRIM (Document d'Information communal sur les risques Majeurs) en cours de réalisation, est public Il sera distribué dans le journal pour que chaque habitation l'ait.

Madame Le Maire remercie Marie-Alice Lesage et Richard Naze pour la rédaction du PCS et Catherine Jarri ainsi qu'Annick Lézé pour leur implication dans l'inventaire des clés communales.

|                         |                           |
|-------------------------|---------------------------|
| <b>Délib 2025.09/08</b> | <b>Questions diverses</b> |
|-------------------------|---------------------------|

Voirie/ terrains :

- Les rapports Interventions Télévisuelles de la société SVR pour le réseau d'eaux pluviales et eaux usées pour Greffiers et la Hunière sont en cours d'étude. Une date de rendez-vous avec un technicien SVR a été demandée pour avoir l'interprétation des résultats. Des vidéos ont été envoyés mais la lecture n'est pas faisable. Il y a des obstructions mais sans plus de détail.
- Le broyage des accotements a été fait par Kevin ROY la commune est satisfaite de son travail. Un répertoire des fossés va être fait, pour connaître leur classement en cours d'eau ou déclassé avec obligation de bande enherbée ou non.
- Certaines personnes demandent un broyage des fossés à ras des parcelles cultivées. Une contrainte liée à la culture des champs, laisse seulement une période de 15 jours pour broyer. Il faut trouver une solution avec les agriculteurs.

- Remerciements d'un habitant de Greffiers pour avoir nettoyé les égouts.
- Rue des vallées : des coussins berlinois en enrobé seront installés au niveau de la Butte des Bordes sur la transcom 17 sortie de Sonchamp et un deuxième en venant de Chatonville. D'autres seront installés sur la transcom 40 au Bois Jabineau. Ils ne seront pas très prononcés pour le passage des tracteurs.
- Butte des Bordes : certains habitants longent la route qui n'est pas éclairée plutôt que d'utiliser le chemin dans les bois. Cela pose un problème pour la sécurité des piétons.
- La commune dispose de bois le long des chemins de randonnée avec des arbres qui menacent de tomber. Il faut demander le passage d'un gestionnaire pour faire l'inventaire des arbres à abattre. Il faut voir également pour le chêne à côté de l'aire de jeux. Des pistes de réflexion sont à avoir pour exploiter le bois coupé et le vendre en bois de chauffage. Cela permettrait d'avoir un revenu pour la commune et ainsi compenser ou diminuer le coût de l'abattage.
- Un riverain a signalé un problème de vitesse à Baudicourt. Il demande des panneaux de voirie pour faire ralentir les véhicules mais, ceux-ci existent déjà. La proposition des ralentisseurs n'a pas été retenue. Un miroir pour sortir de son domicile lui a été proposé.

#### Evènements :

- Samedi 15 novembre après-midi cérémonie d'hommage à André Thome au Monument aux morts suivi d'une conférence animée par le Général Clémot en présence des descendants d'André Thome et de personnalités. La commune espère recevoir la dotation de drapeaux pour les enfants du CME et de l'école.
- Illiwap : 1734 abonnés soit plus d'abonnés que d'habitants car les habitants d'autres communes peuvent s'y inscrire.
- Réunion PNR : suite aux inondations un repérage des flux sur le secteur de la Hunière a été fait avec des points stratégiques pour freiner l'écoulement des eaux. Plusieurs propositions ont été étudiées
  - o Les projets sur surélévation de terrain naturel représentent un montant total de 122 934 euros HT, avec des subventions possibles de 98 347 euros par Eau de Seine Normandie et un reste à charge de 24 587 euros pour la commune.
  - o Les projets avec une surélévation de routes et chemins représentent un coût de 263 771 euros HT avec seulement 79 559 euros de subvention par Eau de Seine Normandie et un reste à charge pour la commune de 184 212 euros.

Une étude va être faite sur 4 secteurs retenus.

Les élus remercient le PNR et particulièrement François Hardy pour cette étude.

- Fête du village : a débuté avec le forum de associations le matin, puis des inaugurations : plaques de naissances, espaces sans tabac, bar. Puis deux spectacles ont été présentés avec une quarantaine de personnes sur le terrain multisport le soir.
- Conseil Municipal des Enfants : la charte du vivre ensemble est bientôt finalisée et sera présentée à l'école. Participation au 11 novembre avec 2 activités proposées. Potager : des tomates ont bien poussé mais pas les potirons. Un récupérateur d'eau sera mis en place pour arroser l'année prochaine.
- Jumelage : Préparation de la brocante le 12 octobre
- Nouveau site internet : Neops l'hébergeur bloque pour la mise en ligne
- Le bureau de confidentialité France service est installé à la poste d'Ablis. Très utile pour aider les personnes à remplir les papiers caf, retraite.
- Ccas : prochain conseil d'administration le 25 septembre
- Octobre rose : le 4 octobre une marche est prévue, être habillé en rose.
- Seasy : le comité syndical d'hier n'a pas eu le quorum. Sur la station Ablis un « tracker » a été commandé. Cela permettra d'approvisionner en électricité le site d'Ablis et la surproduction pourra être utilisée dans un rayon de 20 km environ pour d'autres installations du SEASY. C'est un projet à 207 000 euros.

#### Divers :

- Mouvement de personnel : Sophie LENGLET de l'accueil est remplacée par Clémentine PISSON-LAVIGNE pour renforcer l'équipe administrative. Smahane ADEL a pris le poste de directrice de centre le 1<sup>er</sup> septembre.
- Boite à livres à la Hunière : l'inauguration est prévue 16 octobre à 11h avec le Lions Club de Dourdan
- Le Commandant LHOSPICE remplace le commandant FLOURIOT. La gendarmerie propose de faire une sécurisation à cheval pour la brocante. Alain RESNIER va prendre contact avec eux.
- Une nouvelle brigade de gendarmerie devient effective à partir du 1<sup>er</sup> décembre qui va s'occuper de l'environnement avec 6 enquêteurs. Remplace la SYLVE.
- Arrivée des gens du voyage aux Rentes sur un terrain privé. En 2024 un défrichement avait eu lieu sur ce même terrain en zone Agricole avec Espace Boisé Classé. La commune avait porté plainte et monté un dossier pour remise en état du terrain, avec PV d'infractions et Arrêté Interruptif de Travaux. Il est revenu classé sans suite par le procureur de la République.

La gendarmerie est informée et la commune est accompagnée par la préfecture et la sous-préfecture pour redémarrer une procédure. Mais le propriétaire du champ a donné son accord pour l'installation. Un compteur d'eau a été créé par le SEASY et Enedis n'a pas voulu donner d'informations concernant le branchement.

- Le distributeur de pain demandé par des habitants de la Hunière ne sera pas installé. Le boulanger contacté n'est pas intéressé par le lieu d'implantation souhaité.
- Prévoir un journal de plus à Chatonville car la nouvelle construction est maintenant habitée.
- Poulailleur communal : le problème des rats a été traité. Le ravitaillement est compliqué. David VALLEE donne du grain ainsi que Tom and Co de Dourdan. Les œufs sont ramassés par les personnes qui s'en occupent.
- La région a envoyé le dossier du SDRIF-e, il est consultable en mairie.